

Envoi : 17/12/2019

Réception par le Préfet : 18/12/2019

Publication : 20/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-6-6-1

Séance du vendredi 13 décembre
2019

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT.

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MULLER Betty.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 1111-2, L 2215-8, L 3232-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles L 211-7 et L 213-9-2 du Code de l'Environnement,
- VU l'article L 2124-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU les articles L 142-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie émis lors de sa réunion du 13 octobre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport relatif à la politique de l'environnement et du cadre de vie qui mobilisera des dépenses à hauteur de 18 584 450 € et générera des recettes d'un montant de 9 567 500 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Politique de l'eau :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 355 320 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 11 237 000 € et un total d'autorisation de programme de 854 441,60 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 65 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 990 000 €,

- ❖ inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Politique de l'environnement :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 042 130 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 387 500 € et un total d'autorisation de programme de 190 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 8 140 000 €,

- ❖ inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Politique de l'agriculture (y compris l'Abattoir de Cernay et le Laboratoire Vétérinaire Départemental) :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 608 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 942 000 € et un total d'autorisation de programme de 50 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 222 500 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 125 000 €,

- ❖ inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Politique du cadre de vie :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 552 500 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 275 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 15 000 €,

- ❖ inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Politique de la transition énergétique :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 85 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 100 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 000 €,

- ❖ prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,
- ❖ approuve l'annexe 2, jointe à la présente délibération, établissant les tarifs du laboratoire vétérinaire départemental fixés pour 2020,
- ❖ donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et du suivi du budget 2020.